

EMPLACEMENT DU COMPTEUR D'EAU



Les compteurs sont placés en extérieur afin de faciliter l'accès permanent aux agents de votre opérateur.

Les compteurs peuvent être installés dans :

- Citerneau enterré
- Citerneau multiple (2 à plusieurs compteurs)
- Borne de comptage
- Gaine technique dans les parties communes pour les habitats collectifs
- Cuisine
- Garage
- Cave, sous-sol
- Grange

L'utilisateur est propriétaire du citerneau, il est responsable de l'accessibilité, de l'entretien, doit le rendre accessible et enlever de tout débris notamment dans le cadre des campagnes de relève annuelle.

RELEVER LE COMPTEUR D'EAU



Le compteur d'eau mesure le volume d'eau consommé par l'abonné

Votre opérateur est propriétaire du compteur d'eau

Les factures sont établies sur la base des relevés effectués sur les compteurs d'eau

Grâce au relevé du compteur, l'opérateur

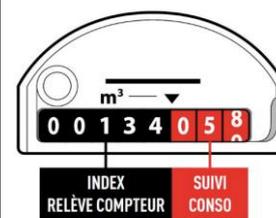
- Contrôle les index
- Détecte les anomalies de consommation d'eau
- Permet de mieux suivre la consommation
- Permet d'ajuster et de maîtriser son budget

Comment relever mon compteur d'eau ?

Le compteur d'eau à deux séries de chiffres :

Les **chiffres blancs sur fond noir** indiquent les mètres cube d'eau consommé par l'abonné
Ce sont les chiffres relevés pour calculer la consommation d'eau potable)

Les **chiffres blancs sur fond rouge** indiquent les litres d'eau consommé par l'abonné



L'utilisateur est responsable de l'accessibilité du compteur d'eau.